

## « Vacation » ou « vocation » médicale dans les trajectoires familiales ?

Durant la première modernité en France, il n'est pas rare que les professions médicales – hommes de l'art, chirurgiens, apothicaires – se transmettent, à l'instar de bien d'autres métiers, de père en fils, voire, pour les sages-femmes, de mère en fille. Un cas notable est la grande lignée de médecins parisiens, les Riolan père et fils<sup>1</sup>. De même, en province, Isaac Joubert, fils du médecin Laurent Joubert, chancelier de la Faculté de médecine de Montpellier, suit les traces de son père pour devenir homme de l'art à son tour<sup>2</sup>. Cependant se pose la question de savoir si ces enfants embrassent une véritable « vocation », ou s'il s'agit simplement d'une « vacation » comparable à celle des avocats ou des imprimeurs-libraires, par exemple. Les auteurs évoquent fréquemment, dans les préfaces de leurs traités de médecine, une profession exigeant un dévouement quasi-religieux, surtout en période de peste où tout soignant exerce son métier au risque de sa propre vie<sup>3</sup>. Mais depuis quel âge un enfant est-il destiné à une telle profession ? Ce choix résulte-t-il d'une décision individuelle ou est-il plutôt imposé par les parents pour affirmer la position sociale de la famille ou pour favoriser la réussite sociale ? L'étude de Jean-Pierre van Elslande, *L'Âge des enfants (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)* nous invite à nous interroger sur les mémoires, et notamment sur le « scénario d'élection » projeté sur l'enfant<sup>4</sup>.

Pour éclairer ces interrogations, nous proposons d'analyser plusieurs textes offrant des perspectives complémentaires. Dans un premier temps, nous examinerons des traités de médecine où des auteurs masculins affichent leur statut de fils de professionnel de santé, souvent en utilisant une rhétorique des trajectoires familiales. Dans un deuxième temps, nous nous pencherons sur deux mémorialistes féminins pour comprendre comment une parente et une enfant exposent les stratégies sociales mises en œuvre par leurs familles afin de promouvoir la continuité des professions médicales. Il s'agit d'abord du récit exceptionnel de Louise Bourgeois, *Instruction à ma Fille*, qui paraît dans le deuxième volume de ses *Observations*, en 1617, où Bourgeois s'adresse à sa propre fille, qui souhaite – malgré les conseils maternels – devenir sage-femme. Bien que l'autrice semble d'abord guidée par son affection envers sa fille, nous verrons qu'elle cherche également à utiliser cette lettre pour mettre en valeur sa propre carrière médicale. Ensuite, nous étudierons la *Genealogie des Messieurs Du Laurens*, rédigée en 1631, à l'âge de soixante-huit ans, par Jeanne du Laurens, sœur du célèbre médecin André du Laurens. Bien que ce mémoire demeure manuscrit jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>, réservé donc à l'intimité familiale, il offre une comparaison fascinante avec le récit de Bourgeois. Ces deux textes portés par des voix féminines nous invitent à nous interroger sur le sens du courant : devrions-nous y percevoir l'élection rétrospective d'un ou d'une parente, ou bien la vocation prospective d'un ou d'une enfant ?

### 1. De père en fils : reconnaître sa filiation dans les ouvrages de médecine

<sup>1</sup> Jean Riolan I (l'Ancien), 1539-1606, nommé doyen de la Faculté de médecine de Paris en 1586, est le père de Jean Riolan II (le Jeune), 1577/1580-1657, nommé professeur de la chaire d'anatomie et de botanique du Collège Royal en 1613.

<sup>2</sup> Pour la biographie de Laurent Joubert, voir L. Dulieu, « Laurent Joubert, chancelier de Montpellier », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, n° 31, 1969, p. 139-167.

<sup>3</sup> Voir l'analyse proposée par Guylaine Pineau dans « Soigner la peste sans défier la colère divine dans les traités médicaux du XVI<sup>e</sup> siècle », *Seizième Siècle* n° 8, 2012, p. 173-190.

<sup>4</sup> Jean-Pierre van Elslande, *L'Âge des enfants (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Collection Seuil de la modernité, n° 22, Genève, Droz, 2019, p. 121-140.

<sup>5</sup> Voir Susan Broomhall et Colette Winn (dir.), *Les femmes et l'histoire familiale. (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, Introduction, p. 69-71.

Dans son analyse des liens entre les familles littéraires et la hiérarchie sociale de la France moderne, Neil Kenny constate que les hommes de l'art occupent fréquemment une position intermédiaire. Si la médecine requière des études universitaires, comprenant notamment la maîtrise des langues anciennes, les hommes de l'art ne s'inscrivent pour autant ni dans la noblesse ni dans la grande bourgeoisie. Stanis Pérez, se penchant sur l'histoire des médecins en France, propose un clivage entre les « archiâtres », premiers médecins ou premiers chirurgiens du roi ou de la reine, les seuls pouvant espérer accéder à un titre de noblesse<sup>6</sup>, et les autres professionnels de la santé. Cependant, même un médecin moins fortuné peut nourrir l'espoir de voir son fils ou son petit-fils parvenir à un statut plus élevé s'il renonce à la voie professionnelle tracée par ses aïeux<sup>7</sup>. De même, un chirurgien pourrait rêver de voir son fils ou son petit-fils franchir une étape sociale en devenant médecin<sup>8</sup>. En somme, la formation médicale offrirait une voie d'ascension sociale.

Néanmoins, certains étudiants en médecine, entreprenant sans doute leurs études universitaires sans ambition particulière, se contentent de suivre la trajectoire tracée par leur père. Selon les recherches d'Anaïs Lewezyck-Janssen sur la formation médicale dans le sud de la France, même au XVIII<sup>e</sup> siècle, « la majorité relative des étudiants en médecine perpétue cette spécialité familiale : les origines médicales sont les plus représentées dans le cadre de notre corpus<sup>9</sup> ». Etant donné que la première modernité considère le mariage comme une étape incontournable pour assurer la survie de la famille, il n'est pas étonnant, par ailleurs, que l'étude de Françoise Lehoux sur les médecins parisiens des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles constate que les hommes de l'art ont tendance à se marier avant la fin de leurs études ou peu de temps après<sup>10</sup>, et nous observons assez souvent une alliance avec la fille ou la sœur d'un autre médecin. À quel âge un chirurgien ou un homme de l'art du XVI<sup>e</sup> ou du premier XVII<sup>e</sup> siècle commence-t-il à initier son fils pour qu'il puisse lui succéder ? Et l'enfant est-il conscient de la trajectoire qui l'attend ? Plusieurs hommes de l'art ou chirurgiens se remémorent leur apprentissage précoce dans leurs écrits. Ainsi, Isaac Joubert évoque dans la préface de sa traduction en français des annotations sur Chauliac (ouvrage rédigé par son père) : « M. LAUR. JOUBERT, mon tres honoré paire [...] qui m'abbeuve d'anfance des termes et phrases de la sciance Medicinale, à laquelle je suis vouë<sup>11</sup> ». S'agit-il d'un compliment de circonstance, ou d'un véritable souvenir d'enfance ? Bien que cela demeure incertain, le rôle du père ne s'éclipse pas lorsque Isaac atteint l'âge adulte, car il déclare avoir toujours eu besoin de consulter son père lors de la rédaction de sa traduction :

<sup>6</sup> Pour les médecins de cour de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, voir Stanis Pérez, *Histoire des médecins*, Paris, Perrin, 2015, p. 180-185. Molière, d'autre part, n'hésite pas à demander à Louis XIV le canonicat de la chapelle royale de Vincennes pour le fils de son ami et médecin Armand-Jean de Mauvillain (voir le *Troisième Placet de Tartuffe* : Molière, *Œuvres complètes*, éd. Georges Forestier et Claude Bourqui, Paris Gallimard, 2010, t. II, p. 195).

<sup>7</sup> Neil Kenny, *Born to Write. Literary families and social hierarchy in early modern France*, Oxford, Oxford University Press, 2020, p. 55. Certes, on peut constater des exceptions à cette règle, notamment la famille Saporta, médecins célèbres de la ville de Montpellier. Jean Saporta (1507-1573) y suivait la même profession que son père (Antoine), son grand-père (Louis II) et même son arrière-grand-père (Louis I, médecin juif, qui avait quitté Lérida en Catalogne à la fin du XV<sup>e</sup> siècle pour s'installer dans le sud de la France, où il refit ses études médicales).

<sup>8</sup> C'est le cas pour Charles Guillemeau, fils du chirurgien parisien Jacques Guillemeau (auteur de plusieurs traités de médecine, et chirurgien par quartiers des rois Henri III et Henri IV, et chirurgien de Louis XIII). Charles commence sa carrière comme chirurgien également, et devient chirurgien ordinaire de Louis XIII en 1618 ; ayant entrepris ensuite des études de médecine, il obtient son doctorat en 1627. Voir la notice consacrée à Charles Guillemeau par Jacqueline Vons, [https://cour-de-france.fr/squelettes/bases/medecine/dictionnaire\\_fiche.php?numero=24](https://cour-de-france.fr/squelettes/bases/medecine/dictionnaire_fiche.php?numero=24) (consulté le 13/01/24).

<sup>9</sup> Anaïs Lewezyck-Janssen, « Devenir médecin dans le Midi de la France au XVIII<sup>e</sup> siècle, du carabin au médecin : étude prosopographique et encadrement médical du Haut-Languedoc. » Thèse d'Histoire. Université Toulouse le Mirail-Toulouse II, 2017, p. 42.

<sup>10</sup> F. Lehoux, *Le Cadre de vie des médecins parisiens aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éditions A. et J. Picard, 1976, p. 22-23.

<sup>11</sup> *Annotations de M. Laur. Joubert, sur toute la chirurgie de M. Gui de Chauliac* (trad. Isaac Joubert), Lyon, Estienne Michel, 1584, p. 2-3.

Vray et qu'an ce faisant, mondit paire me soutenoit le manton : m'avertissant des plus mauvais passages, et me sortant des dangiers de perir, autrement il est aise a croire, que je m'y fusse noyé et perdu plus de mille fois<sup>12</sup>.

Par ailleurs, Armand-Jean de Mauvillain, auteur d'un traité d'obstétrique (dont il consacre une partie substantielle à l'hermaphrodite de Rouen, Marin/Marie le Marcis), y insère un aperçu de son apprentissage en chirurgie et en médecine alors qu'il accompagnait son père pendant sa jeunesse :

[l'intervention césarienne] que j'avois veu deux fois pratiquer en pareil cas, sous Monsieur Duval mon pere Docteur en Medecine : Qui curieux de mon avancement, me faisoit assister aux operations qu'il estimoit rares, deslors que petit enfant, j'estudiois encore aux premieres lettres humaines<sup>13</sup>.

Ce passage revêt une dimension particulièrement intime, car si Duval s'insurge contre ceux qui rejettent catégoriquement une intervention césarienne sur une femme vivante, même en dernier recours, c'est en se souvenant du décès de sa première épouse lors de son accouchement :

Voila la forme qui fut tenuë en l'an 1581, à l'eduction de mon enfant, lequel fut tiré mort du corps d'Anne le Marchant, ma premiere femme, après qu'elle eut supporté un laborieux et cruel travail, par l'espace de quatre jours continus, sans avoir intermission quelconque, tant de jour que de nuict. Dont elle ne peut estre autrement delivrée, tant à raison qu'il avoit la teste grosse, que mesmes par ce que la mere avoit esté blessée sur l'os sacré, de telle sorte que les os des iles ne s'en pouvoient en facon quelconque separer. Par ainsi, combien que la mere fust forte, l'enfant viouge [vigoureux], et que la matrice s'ouvrist suffisamment, si est-il que l'enfant ne pouvant sortir, mourut le quatrième jour : en quoi il fut suivi par la mere huit jours après<sup>14</sup>.

Blâmant ce triste choix conservateur de la part des parents de son épouse, Duval loue en revanche l'ouverture d'esprit que son propre père cherchait à lui inculquer dès sa plus tendre enfance. À l'instar d'Isaac Joubert, loin de renier la filiation paternelle, Duval y découvre plutôt une source de fierté professionnelle, thème que nous retrouverons – mais cette fois-ci dans le contexte féminin des relations mère-fille – dans les *Observations* de Louise Bourgeois.

## 2. De mère en fille : choisir la même vocation

Pour Louise Bourgeois, l'éveil de sa vocation personnelle ne s'amorce qu'à l'âge adulte, comme elle le relate dans le deuxième tome de ses *Observations diverses*, paru en 1617. Appréhender son parcours nous permet, pourtant, d'apprécier la manière dont elle cherche à magnifier ce qu'elle dépeindra ensuite comme la vocation exceptionnelle de sa fille. En novembre 1589, mère de trois jeunes enfants, Louise Bourgeois fut contrainte de quitter sa maison familiale à Saint Germain, incendiée lors des insurrections, pour trouver refuge l'année suivante dans la capitale<sup>15</sup>. Son époux, Martin Boursier, chirurgien militaire, travaillait loin de Paris. Pour la première fois de sa vie, semble-t-il, Louise Bourgeois se trouvait ainsi confrontée à la nécessité de pourvoir aux besoins de sa petite famille et de sa mère (veuve depuis peu). Si la couture et la broderie lui permirent de gagner des sommes modestes, par la suite, encouragée

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>13</sup> Jacques Duval, *Des hermaphrodits, accouchemens des femmes, et traitement qui est requis pour les relever en santé, et bien élever leurs enfans*, Rouen, David Geoffroy, 1612, p. 216-7. Sur le traité de Jacques Duval, voir notre livre *Les Traités d'obstétrique en langue française au seuil de la modernité : bibliographie critique des "Divers Travaulx" d'Eucaire Rösslin (1536) à l'Apologie de Louyse Bourgeois sage-femme" (1627)*, Genève, Droz, 2007, p. 399-417.

<sup>14</sup> J. Duval, *Des hermaphrodits, op. cit.*, p. 217. Sur les débats à l'égard de la césarienne sur femme vivante, voir J. Gélis, *La Sage-femme ou le médecin*, Paris, Fayard, 1988, p. 361-372.

<sup>15</sup> Louise Bourgeois, « Comment j'ay appris l'art de sage-femme » dans ses *Observations*, t. II, Paris, Abraham Saugrain, 1617, p. 104-105. Pour une appréciation de la carrière et des écrits de Bourgeois, voir l'introduction de l'édition critique établie par F. Rouget et C. Winn, *Louise Bourgeois : Récit véritable de la naissance de Messieurs et Dames les Enfants de France. Instruction à ma fille, et autres textes*, Genève, Droz, 2000, p. 18-43.

par la sage-femme qui avait présidé à ses propres accouchements, elle conçut l'idée d'embrasser à son tour la profession de sage-femme. La résolution fut prise en 1594 ; quatre ans plus tard, en 1598, âgée alors d'environ trente-cinq ans, elle accéda au titre de sage-femme jurée à Paris<sup>16</sup>. Un tel choix de métier entre trente et quarante ans n'aurait pas semblé singulier en province, où la plupart des matrones étaient alors mères de famille, riches de leurs propres expériences de grossesses et d'accouchements, et ayant suivi une sage-femme expérimentée pendant un certain temps, sans pour autant se soumettre à aucun examen professionnel, la caution du curé demeurant l'élément essentiel. Néanmoins, à Paris, dès 1560, les *Statuts et reglemens ordonnez pour toutes les matrones ou saiges-femmes de la ville* exigeaient que les sages-femmes de la ville suivent un apprentissage (ou un stage sous l'œil vigilant de la sage-femme de l'Hôtel-Dieu) avant de se présenter devant un jury composé de deux sages-femmes assermentées, deux chirurgiens, et un homme de l'art<sup>17</sup>. C'est précisément le cheminement qu'emprunta Louise Bourgeois. Pourtant, son parcours faillit être compromis, du moins selon le récit qu'elle nous en fait, car les deux sages-femmes jurées hésitaient à accueillir l'épouse d'un chirurgien :

elles m'interrogerent de quelle vacation estoit mon mary, ce que sçachant elles ne vouloient pas me recevoir, au moins madame Dupuis qui disoit à l'autre, pardieu ma compagne le cœur ne me dit rien de bon pour nous, puis qu'elle est femme d'un Surgean, elle s'entendra avec ces Medecins comme coupeurs de bources en foire ; il ne nous faut recevoir que des femmes d'artisans qui n'entendent rien à nos affaires [...]<sup>18</sup>.

Et cependant, aux yeux de la sage-femme qui avait suscité en Bourgeois cette vocation, les connaissances livresques de celle-ci – acquises en partie grâce à son mari, ancien élève d'Ambroise Paré – étaient censées non seulement lui assurer le succès, mais également lui permettre de se distinguer :

[elle dit que] si elle eust sçeu lire et escrire comme moy, elle eust faict des merveilles ; que le cœur luy disoit que si je l'entrepenois je serois en peu de temps la premiere de mon estat ; que mon mary qui avoit demeuré vingt ans en la maison de feu maistre Ambroise Paré, premier Chirurgien du Roy, me pourroit beaucoup apprendre<sup>19</sup>.

Certes, Bourgeois ne se démarque ni par la précocité de sa vocation ni par une lutte acharnée et solitaire contre la volonté familiale, deux critères pris en compte par van Elslande chez les mémorialistes enfants<sup>20</sup>. Au début de sa carrière, en 1598, elle a néanmoins dû affronter les préjugés de ses rivales pour se frayer un chemin. En accélérant son ascension, elle a ensuite réussi, en l'espace de trois ans, à se voir attribuer en 1601 le poste le plus prestigieux du royaume, celui de sage-femme de la reine. Toutefois, lorsque Bourgeois relate le parcours de sa fille cadette, nous constatons que l'autrice endosse par moments le rôle propre aux mémorialistes enfants. Tout en célébrant sa fille, elle ne manque pas de se mettre en valeur elle-même.

Pour dépeindre le scénario de l'élection exceptionnelle de sa fille cadette, Bourgeois entame son récit en choisissant plusieurs références mythologiques qui retracent sa propre élection : elle se présente fièrement comme la « fille adoptive » de Phénarète (sage-femme et

<sup>16</sup> L. Bourgeois, *Observations*, op. cit., t. 2, 1617, p. 107-111.

<sup>17</sup> Voir J. Gélis, *La Sage-femme ou le médecin*, op. cit., p. 43 ; et Louise Bourgeois, *Midwife to the Queen of France: Diverse Observations*, éd. A. Klairmont Lingo, trad. S. O'Hara, Toronto, Iter Press, 2017, p. 22-27. Nous notons, par ailleurs, un certain corporatisme familial, car parmi les soixante sages-femmes jurées à Paris entre 1576-1600, cinq sont de la famille de Peronne Boyadan (l'une des deux sages-femmes jurées qui interrogent Bourgeois) : il s'agit de sa sœur, ses deux filles, une petite-fille et une nièce ; et d'autre part la fille de Peronne Boyadan (Marguerite Assart) succède à sa mère comme sage-femme jurée au Châtelet, en 1599.

<sup>18</sup> L. Bourgeois, *Observations*, op. cit., t. 2, 1617, p. 110.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 108.

<sup>20</sup> J.-P. van Elslande, *L'Âge des enfants*, op. cit., p. 123-131.

mère de Socrate), élue également par Lucine (déesse des accouchements), et protégée par Mercure (dieu des voyageurs) qui l'accompagne « jusques dans les déserts de Fontainebleau » où elle devait présider au premier accouchement de Marie de Médicis<sup>21</sup>. Or, sa fille, Marie Boursier, voit le jour cinq mois avant le dauphin, ce qui semble faire rejaillir sur celle-ci l'éclat de cette naissance tant attendue. De plus, dans ce deuxième tome des *Observations*, Louise Bourgeois signale que sa fille manifestait une précocité singulière en déclarant une vocation inébranlable dès l'âge de douze ou treize ans, ce que sa mère interprète comme signe d'une volonté divine :

et voyant que aucune peine que je luy aye peu représenter, ne luy a peu faire perdre ceste volonté, depuis l'âge de douze où treize ans jusques à seize : J'ay creu que Dieu l'y avoit appelée<sup>22</sup>.

Dans l'*Instruction*, Bourgeois reprend ainsi la métaphore de l'élection divine, mettant en avant le choix actif de sa fille pour une vocation quasi-religieuse :

Il faut que vous regardiés que jamais personne ne vous a induite à estre de cette vacation là, au contraire, que vous y voyant resoluë, je vous ay représenté toutes les peines que vous y pourriés avoir, qui vous doit bien faire cognoistre que Dieu seul vous y a appelée en un aage non-ordinaire à toutes celles qui s'en meslent, pour vous rendre admirable<sup>23</sup>.

Bourgeois recommande avant tout à sa fille « la crainte de Dieu toute entiere, de laquelle vous procederont toutes sortes de benedictions<sup>24</sup> ». En fait, ce portrait de Marie Boursier la rapproche de la Vierge, car Louise Bourgeois cherche à souligner la vocation sacrée d'une jeune fille exceptionnelle.

Tout en attirant notre attention sur le choix précoce de l'enfant mémorialiste, van Elslande souligne également l'importance d'inscrire ce scénario électif dans une réalité familiale<sup>25</sup>. C'est précisément ce que fait Louise Bourgeois. Dès la première page de l'*Instruction*, elle fait une promesse révélatrice :

Je vous diray donc d'où vous estes et moy aussi, afin que vous suiviés mes preceptes, et cognoissiés vostre pais<sup>26</sup>.

Autrement dit, la jeune Marie Boursier s'initie à la profession de sage-femme grâce aux conseils maternels et aux liens familiaux qui s'avèrent essentiels. Car, comme Bourgeois l'observe par la suite, « le corps de la Medecine est entier dans nostre maison<sup>27</sup> » : le beau-frère de Marie est médecin, son mari est étudiant en médecine, un frère est pharmacien, son père chirurgien, et sa mère sage-femme. Une belle illustration de la trajectoire familiale dans les professions médicales au début du XVII<sup>e</sup> siècle !

Néanmoins, comment mesurer l'impact concret de ces avantages pour Marie Boursier ? Dans un autre chapitre du deuxième tome des *Observations*, Bourgeois explique les démarches qu'elle a entreprises pour mettre à l'épreuve la volonté de sa fille : elle a demandé à la sage-femme de l'Hôtel-Dieu, logeant alors chez elle, et à une religieuse, « dames des accouchées » et amie de Bourgeois, d'appeler sa fille, pendant six ou sept mois, pour assister à chaque accouchement qui se déroulait pendant la journée. Ainsi, avant d'avoir quinze ans, Marie a

<sup>21</sup> « Introduction à ma fille », dans L. Bourgeois, *Observations, op. cit.*, t. 2, Paris, Abraham Saugrain, 1617, p. 200-201. En 1626, pour la nouvelle édition des *Observations* (en trois tomes), Bourgeois préfère le titre « Instruction à ma fille », que nous employons ici.

<sup>22</sup> « Au Lecteur », dans L. Bourgeois, *Observations, op. cit.*, t. 2, 1617, fol. Aiii<sup>v</sup>.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 202.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 202.

<sup>25</sup> J.-P. van Elslande, *L'Âge des enfants, op. cit.*, p. 124-5.

<sup>26</sup> L. Bourgeois, *Observations, op. cit.*, t. 2, 1617, p. 199-200.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 202.

suivi un grand nombre d'accouchements, et en a présidé à plus de cinquante<sup>28</sup>. Cela lui a permis d'observer les cas singuliers tels qu'une naissance très prématurée à laquelle l'enfant a survécu<sup>29</sup>. Dernier avantage de cette filiation familiale, Bourgeois partage avec sa fille un de ses propres secrets le plus recherché : un emplâtre qu'elle a inventé « pour retenir la matrice en sa place », et dont sa fille souhaite hériter « pour estre apres moy recogneuë pour ma fille<sup>30</sup> ».

Avec tous ces avantages, Marie Boursier a-t-elle connue une brillante carrière de sage-femme ? Les documents d'archives ne nous laissent pas y répondre avec certitude, mais au moins pouvons-nous affirmer qu'elle a profité de ce statut professionnel (ou bien du statut social de sa mère ?), car elle devient par la suite femme de chambre de la Reine Mère (Marie de Médicis). De plus, les deux mariages de Marie Boursier lui permettent une ascendance sociale : en premières noces (en 1614), elle épouse Pierre Martin, secrétaire du roi ; et en secondes noces, Louis Bourignon, conseiller du roi et contrôleur général de ses armées. Rappelons que Louise Bourgeois n'est devenue elle-même sage-femme que par nécessité financière. Que sa fille franchisse ensuite une étape qui la voie accéder à un rang social plus honorable n'aurait pas déplu à cette mère ambitieuse. *L'Instruction à ma fille* n'est pas, somme toute, un mémoire qui coule la plupart du temps simplement d'aval. Si Bourgeois emprunte le genre des conseils maternels – illustré par les *Enseignements* d'Anne de France à sa fille au début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>31</sup> –, c'est surtout pour mettre en valeur rétrospectivement sa propre carrière. D'une part, sous prétexte de fournir des avertissements utiles à sa fille<sup>32</sup>, Bourgeois raconte de nombreuses anecdotes qui démontrent ses qualités de sage-femme célèbre ; d'autre part, elle règle des comptes avec certaines femmes parisiennes qui préférèrent se faire accoucher par des chirurgiens, comme « Monsieur Honoré<sup>33</sup> ». Au tout début de l'ère où les sages-femmes parisiennes risquent de se voir évincées par des « accoucheurs<sup>34</sup> », Bourgeois tient à se défendre en tant que sage-femme exceptionnelle, même dans un écrit où il s'agit en principe de la carrière de sa fille.

### 3. La trajectoire professionnelle de père en fils, racontée par la voix féminine : la mise en cause du destin préétabli

Jusqu'ici notre attention s'est principalement portée sur les cas de filiations professionnelles où l'enfant a suivi le parcours médical tracé par son père ou sa mère. Cependant, il est pertinent de s'interroger également sur la représentation, dans les mémoires, de la mise en cause d'un tel choix. De tout temps, les adolescents et adolescentes ne se plient pas nécessairement aux conseils de leurs parents. De plus, selon les recherches de van Elslande, les mémorialistes enfants se félicitent parfois d'échapper au destin préétabli, l'esprit juvénile aspirant à se libérer<sup>35</sup>. Dans la *Genealogie des Messieurs Du Laurens*<sup>36</sup>, l'autrice – Jeanne du Laurens –

<sup>28</sup> L. Bourgeois, *Observations, op. cit.*, t. 2, 1617, p. 74-75. Cf. l'expérience de Louise Bourgeois qui constate avec fierté, en 1609, avoir présidé à quelque deux milles accouchements (*Observations*, Paris, Abraham Saugrain, 1609, p. 56).

<sup>29</sup> L. Bourgeois, *Observations, op. cit.*, t. 2, 1617, p. 74-76.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 99.

<sup>31</sup> Voir Éliane Viennot, « Les Enseignements d'Anne de France à sa fille : un manuel de survie pour les princesses françaises, à l'aube du XVI<sup>e</sup> siècle », *Études bourbonnaises*, n° 356, février 2019, p. 129-139.

<sup>32</sup> Les remarques comme « Je vous diray, ma fille » (L. Bourgeois, *Observations, op. cit.*, t. 2, 1617, p. 275) et « Je diray » (*Ibid.*, p. 224, 228) ne manquent pas de ponctuer *L'Instruction*.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 215.

<sup>34</sup> Voir notre chapitre « Qui assistait à un accouchement en France entre 1530 et 1630 ? », in L. Dion, A. Gargam, N. Grande, M.-E. Henneau (dir.), *Enfanter dans la France d'Ancien Régime*, Arras, Artois Presses Université, 2017, p. 32-49.

<sup>35</sup> J.-P. van Elslande, *L'Âge des enfants, op. cit.*, p. 128-138.

<sup>36</sup> Nous citons l'édition du texte établie par Susan Broomhall et Colette Winn, « Genealogie de Messieurs du Laurens décrite par moy Jeanne du Laurens », dans *Les femmes et l'histoire familiale (XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Classiques Garnier, p. 139-172. Nous aurons également l'occasion de citer l'introduction et les notes établies par Colette Winn dans la version anglaise

nous présente l'histoire de sa famille, depuis son père, homme de l'art dévoué mais relativement pauvre, jusqu'aux fils (et petits-fils) dont certains connaissent une renommée professionnelle et sociale qui a échappé à leur père.

La nombreuse progéniture de Louis du Laurens (1511-1574) et de Louise de Castelan (1527-1598)<sup>37</sup> compte onze enfants, nés entre 1554 et 1569. Il y a seulement deux filles, Jeanne (la septième enfant) et sa sœur Honorade (la cadette), pour neuf garçons. En principe, cela aurait pu réjouir les parents qui n'avaient que deux dots à fournir, mais il restait néanmoins à assurer une formation professionnelle aux huit fils ayant atteint l'âge adulte<sup>38</sup>. De plus, après le décès de Louis du Laurens, alors que Jeanne n'a que onze ans, la veuve doit superviser seule la formation et le choix professionnel de la plupart de ses enfants, le deuxième fils (Charles) étant le seul à gagner déjà sa vie (en tant que médecin, reprenant le poste de son père à la moitié du salaire)<sup>39</sup>. Le récit entrelace l'admiration que Jeanne éprouve, rédigeant ce mémoire vers la fin de sa propre vie, pour le dévouement parental, son profond respect envers les principes religieux qui ont marqué la vie de ses deux parents<sup>40</sup>, et le souvenir de la pauvreté (relative, certes) et de la précarité qui pesaient sur chaque décision. Cependant, selon Colette Winn, l'on pourrait nommer la *Genealogie* « *a Daughter's tribute to her Mother*<sup>41</sup> ». Il s'agit donc d'un texte qui raconte des destins masculins, mais où une voix féminine, celle de la fille, témoigne aussi de la lutte menée par sa mère, matriarche dont l'autorité morale n'est jamais remise en question<sup>42</sup>.

Malgré ce respect absolu de l'autorité parentale, Jeanne nous fait découvrir plusieurs cas où un enfant refuse de suivre la voie professionnelle que lui réservent ses parents. À chaque fois, il en découle que le choix du devenir dépend à la fois de la volonté de l'enfant et du consentement de ses parents. Qu'un enfant de la famille du Laurens devienne médecin, avocat ou théologien, il faut qu'il embrasse sa vocation – ou sa vacation – de tout son cœur. Dès le début du mémoire, Louis du Laurens leur en fournit un exemple édifiant, bien que Jeanne ne fasse pas explicitement le lien entre cet épisode et ceux vécus ensuite par plusieurs de ses frères. Venant d'une famille modeste qui ne vise qu'à envoyer le seul fils « au college [de Turin] pour apprendre », Louis prend l'initiative de quitter son pays pour devenir précepteur au service d'un seigneur, « le tout au desceu de ses parents<sup>43</sup> » ! Une fois récompensé de son service, il parvient à financer ses études médicales à Paris, en compagnie d'Honoré de Castelan. Le premier saut est accompli, mais – comme pour la formation en tant que sage-femme de la fille de Louise Bourgeois – une aide personnelle s'avère nécessaire pour passer à l'étape suivante. En l'occurrence, le père de Castelan, « homme noble et de moyens », fait loger le compagnon de son fils à Tarascon où il devient médecin. Pour son propre fils, ce père fortuné a dû prévoir

---

du même texte (trad. par Nicholas van Handel et Colette Winn), dans *Sin and Salvation in Early Modern France : Three Women's Stories*, Toronto, Iter Press, 2017.

<sup>37</sup> Nous privilégions la forme la plus courante du nom, « de Castelan », mais nous retrouvons également « de Castellán » et « Castelan ».

<sup>38</sup> Un seul parmi ces enfants, François, est mort (à l'âge de cinq ans) avant d'entamer une formation professionnelle (J. du Laurens, « *Genealogie* », éd. cit., p. 144).

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 151.

<sup>40</sup> Néanmoins, Louise de Castelan refuse de résoudre les problèmes matériels de sa famille nombreuse en mettant ses filles au couvent ou des fils au monastère « s'il ne venoit de leur mouvement ». Elle se targue, au contraire, de leur avoir trouvé soit un bon mariage soit une profession (J. du Laurens, « *Genealogie* », éd. cit., p. 167), et conseille à Jeanne d'en faire de même pour ses propres enfants : « faites leur apprendre une vacation ; ayant cela et la crainte de Dieu, ils ont assés. » (*Ibid.*, p. 166).

<sup>41</sup> *Sin and Salvation*, éd. cit., introduction, p. 16-18.

<sup>42</sup> Même vers la fin de sa vie, lorsque Louise de Castelan ne peut guère quitter sa maison, c'est elle qui renvoie son petit-fils de trois ans et demi à Jeanne, en ordonnant à celle-ci de fouetter l'enfant de sa part (J. du Laurens, « *Genealogie* », éd. cit., p. 165-166).

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 139.

des dépenses plus conséquentes car il lui « procura une chaire en médecine à Montpellier<sup>44</sup> ». Ensuite c'est Honoré de Castelan qui, à son tour, promeut les intérêts de son ami en lui suggérant d'unir sa destinée à celle de sa sœur, Louise de Castelan. De plus, il accepte d'être ensuite le parrain du premier-né issu de cette union. Quel résultat découle de cet acte juvénile qui représente un choix délibéré de la voie professionnelle à emprunter ? Pour Jeanne, son père, animé par une foi fervente en Dieu, manifeste un dévouement quasi-religieux envers ses devoirs : il y sacrifie sa santé, se levant très tôt le matin pour visiter ses malades ; dispense des enseignements aux chirurgiens et pharmaciens l'après-midi ; et refuse les honoraires de ses patients les plus démunis<sup>45</sup>, avant de succomber – épuisé – à l'âge de 63 ans.

Colette Winn observe la fréquence et la portée affective de la mise en scène de la parole par l'autrice de la *Genealogie*<sup>46</sup>. Lorsque Jeanne relate le dernier discours prononcé par son père le jour même de son décès<sup>47</sup>, elle lui( ?) fait prodiguer à son épouse éplorée les conseils suivants quant à l'avenir de leurs enfants :

Faites les bien instruire, et donnés leur une vacation telle que cognoître leur estre propre, et à laquelle Dieu les appellera et puis ne vous penés de l'avenir, Dieu pourvoit à tout ce qu'il cognoit nous estre necessaire<sup>48</sup>.

Cette recommandation, qui sera reprise par Louise de Castelan à l'égard de ses petits-enfants, reflète admirablement la conduite des parents. Il s'agit d'une leçon que l'autrice cherche assurément à souligner. Par ailleurs, dans ce mémoire nous identifions au moins trois occurrences où se joue le même scénario : un fils refuse la voie professionnelle que lui réservent ses parents pour faire prévaloir son libre choix, qui lui sera ensuite accordé, et – qui plus est – lui procurera un grand succès professionnel<sup>49</sup>. Selon Jeanne, ses parents destinent les deux premiers fils, Honoré et Charles, à des études de médecine, soulignant ainsi l'importance de la lignée familiale dans cette profession ; en plus, l'aîné peut compter sur l'héritage que lui a légué son parrain, Honoré de Castelan, l'un des premiers médecins de la famille royale. Pourtant, Honoré du Laurens se révèle un étudiant médiocre, « étudiant en médecine, mais à contre-cœur », faisant des progrès insuffisants, à la différence de Charles, son cadet. L'autrice imagine alors un dialogue entre ses deux frères, où Charles reproche à son aîné son indifférence et le gaspillage des ressources familiales, tandis qu'Honoré se défend en affirmant le droit pour chaque enfant de choisir sa propre voie :

L'on est ce que l'on veut en s'exerceant à la vertu, et je ne quitterois pas ma part d'estre un jour premier president en Provence, si l'on me laissoit estudier aux lois. Ce que vous me dites que je suis ignorant, provient de ce que ma volonté n'est pas d'estre medecin, et n'y fairay jamais rien qui vaille<sup>50</sup>.

C'est Charles qui, par le biais d'une lettre, intercède en faveur de son frère auprès de leurs parents. En réponse, ces derniers convoquent le fils prodigue. Avant même son arrivée, Jeanne prête aux deux époux le même sentiment : « Pour les enfans Dieu inspire quelquefois de suivre

<sup>44</sup> Sur la carrière d'Honoré [de] Castelan, médecin de la cour de France, voir Guylaine Pineau, « La gloire fragile d'Honoré Castellan, "nouveau Esculape" des Valois », *Albineana*, n° 24, 2012, p. 173-193.

<sup>45</sup> J. du Laurens, « Genealogie », éd. cit., p. 143-144.

<sup>46</sup> Colette Winn, « La mise en scène de la parole et ses implications pour la mémoire familiale dans la *Généalogie de Messieurs du Laurens* (1631) », *Tangence* n° 87, été 2008, Colette Winn (dir.), *Sens et enjeux de la mémoire dans la société moderne : De la Renaissance au seuil du siècle classique*, p. 63-85.

<sup>47</sup> Sur l'émotivité des récits d'une « bonne mort » au XVII<sup>e</sup> siècle, voir Anne Régent Susini, « Émotions du mourant, émotions des vivants : faire communauté autour des oraisons funèbres en France au XVII<sup>e</sup> siècle », Pascal Bastien, Benjamin Deruelle et Lyse Roy (dir.), *Émotions en bataille, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle : sentiments, sensibilités et communautés d'émotions de la première modernité*, Paris, Hermann, 2017, p. 245-258.

<sup>48</sup> J. du Laurens, « Genealogie », éd. cit., p. 150.

<sup>49</sup> Nous y ajouterions même un quatrième cas qui s'inscrit dans le même scénario : Louis du Laurens et sa femme accueillirent chez eux un parent pauvre, nommé Conchet, qui devait se charger de la mule du médecin, mais étant donné son désir de s'instruire, on lui permit d'étudier avec les garçons et ensuite de faire des études de médecine en Avignon, de sorte qu'il finit sa vie premier médecin d'Avignon (J. du Laurens, « Genealogie », éd. cit., p. 148-151).

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 149.

la vacation qui leur est nécessaire et ne les faut contrecarrer ». À son tour, Honoré leur adresse un raisonnement fort similaire, promettant de devenir un étudiant en droit exemplaire : « puisque Dieu m'appelle en cette vacation qui est plus conforme à mon naturel<sup>51</sup> ». Nous sommes toutefois loin d'une ouverture d'esprit rousseauiste sur l'enfance et l'éducation. Dans le récit de Jeanne, les parents cherchent à comprendre la volonté divine qui doit inspirer à l'enfant la vacation – ou la vocation – que Dieu lui réserve ; et l'enfant, respectueux des devoirs familiaux, souhaite le consentement voire la bénédiction de ses parents avant de s'aventurer sur un nouveau chemin.

Le scénario se répète, avec quelques variations, après le décès du père, lorsque la mère, devenue veuve, accepte la volonté du troisième fils, Julien, de devenir prêtre et destine également le fils suivant, André, à l'Église. Celui-ci se confie à Jeanne (légèrement plus jeune que lui), tout comme Honoré l'avait fait à son cadet, bien que sur un ton moins provocateur : « Ma sœur, je crois que Dieu ne veut pas que je sois moine [...], aussi n'en ay-je point volonté. Je desirerois estre medecin comme estoit nostre feu père, si telle estoit la volonté de nostre mere<sup>52</sup> ». Jeanne intercède alors pour son frère auprès de leur mère. Celle-ci accepte à nouveau la volonté d'un fils, mais cette fois-ci, en mettant en scène la mère, Jeanne dresse le portrait d'une veuve autoritaire, armée d'une moralité rigide. Néanmoins, pour André, qui devient ensuite médecin de Marie de Médicis, puis premier médecin de Henri IV, le choix du métier s'avère une inspiration<sup>53</sup>. Alors qu'un autre fils, Richard, semble avoir accepté de devenir médecin sans rechigner<sup>54</sup>, Louise de Castelan doit admettre que son dernier fils, Gaspard, refuse la profession d'avocat qu'elle lui réserve, « estant porté à la devotion ». Cette fois-ci, la déclaration ne semble pas lui être annoncée par un tiers, et la veuve perd patience – « Ma mere s'en faschoit ». Cependant, elle finit par accepter qu'il suive « son inspiration », et elle assiste, accompagnée de ses filles, à la première messe qu'il célèbre<sup>55</sup>.

La *Genealogie* nous permet d'observer l'importance de la filiation professionnelle, car trois fils de Louis du Laurens embrassent la même profession que leur père. Cependant, Jeanne dresse le portrait d'une famille où l'enfant n'est pas inévitablement soumis à cette trajectoire, puisqu'il devrait s'agir, à chaque fois, d'un destin consenti. Pour un fils, refuser la filiation dépend surtout de sa capacité à convaincre les parents qu'il est destiné à une autre vocation. Chacun des fils réussit-il pour autant dans la voie qu'il a choisie ? Malgré quelques critiques formulées à l'égard des tristes « débauches » de son frère Honoré, qui semble ne se ranger qu'après son mariage<sup>56</sup>, Jeanne loue ses autres frères, surtout Julien, qui se rend à l'hôpital de Tarascon pour accompagner les pestiférés en tant que prêtre : « [il] vesquit et mourut saintement en s'abandonnant de la sorte pour l'amour de Dieu et de son prochain<sup>57</sup> ».

Néanmoins, l'autrice est parfois consciente du risque de peindre ce récit familial sous un jour trop idyllique. Elle s'adresse ainsi aux lecteurs, anticipant les objections :

Vous me direz que je vante bien ma genealogie. Je l'avoüe mais aussi je ne mets rien qui ne soit veritable, et dont plusieurs peuvent encore se ressouvenir des effets de la bonne nourriture et instruction qu'a eu toute nostre famille, jointe à la grace de ce bon Dieu<sup>58</sup>.

---

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 149.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 152.

<sup>53</sup> Jeanne raconte les diverses étapes de la réussite sociale de celui qu'elle nomme « mon frere le medecin du roy », *ibid.*, p. 158-160, p 162-3.

<sup>54</sup> *Ibid.* p. 160.

<sup>55</sup> *Ibid.* p. 161.

<sup>56</sup> *Ibid.* p. 153-154.

<sup>57</sup> *Ibid.* p. 155.

<sup>58</sup> *Ibid.* p. 156-157.

En somme, coucher par écrit le mémoire d'une famille au premier XVII<sup>e</sup> siècle, surtout lorsque celle-ci se raconte à travers la voix féminine, constitue un défi. Si Jeanne du Laurens insiste ne rien écrire « qui ne soit véritable », rappelons que Louise Bourgeois choisit d'inclure ce même adjectif dans le titre de son *Récit véritable de la naissance de Messeigneurs et dames les enfans de France*. Les deux femmes mémorialistes espèrent ainsi se prémunir contre des critiques éventuelles. Cependant, même en choisissant la manière de raconter une histoire véritable – que ce soit en sélectionnant les épisodes, en mettant en scène des dialogues, ou en entreaçant des commentaires dans le récit – ces autrices ne restent pas dans l'ombre. Louise Bourgeois et Jeanne du Laurens rendent compte, l'une et l'autre, des choix de filiations médicales au sein d'une famille. Pour Louise Bourgeois, l'élection prospective de la carrière de sa fille semble émaner rétrospectivement de sa propre élection comme sage-femme de la reine. À première vue, Jeanne du Laurens paraîtrait se dissimuler derrière un personnage féminin plus imposant, celui de sa mère, qui a dû assurer l'avenir de huit fils – médecins, avocats, prêtres. Cependant, les deux filles de Louise de Castelan ne se tiennent pas en retrait, car Honorade, la cadette, termine sa vie en tant que « jugesse de Tarascon<sup>59</sup> ». Jeanne, pour sa part – mère de cinq enfants, dont un fils « capucin et prédicateur », un autre « avocat plaidant », et un troisième « docteur », mais servant dans l'armée royale, et « bien versé aux mathématiques et à la peinture<sup>60</sup> » – s'est chargée également, à l'instar de sa mère, de veiller à leur formation. Chez les hommes de l'art, tels Isaac Joubert et Jacques Duval, c'est la trajectoire paternelle qui les inspire. En revanche, la recette du succès chez Louise Bourgeois et Jeanne Duval, du moins selon leurs témoignages, dépend plutôt de la capacité à discerner et à suivre fidèlement une vocation inspirée par Dieu, tout en comptant néanmoins, en ce qui concerne la vacation, sur l'appui matériel fourni par les liens familiaux.

**Valérie Worth-Stylianou**

**Trinity College, Université d'Oxford**

---

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 146. « Jugesse » signifiant celle à qui les autres femmes de la même ville se confient en cas de différend.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 162.